



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Permis d'aménager au nord du Parc d'activité de Longvic, sur une partie du CFA de la Noue, Rue de Romelet à Longvic

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Société Service Immobilier Aménagement

Raison sociale

N° SIRET

3 2 8 7 4 6 4 3 3 0 0 0 5 6

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LORISSON

Prénom(s)

Gérard

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher est comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ² .

3.1 Le projet a-t-il fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet a-t-il fait l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de lotissement d'une superficie de l'ordre de 6.63 ha et créant 25 000 m² de surface de plancher qui porte sur un espace interstitiel situé en milieu urbain inséré entre les bâtiments du CFA de la Noue, des voies ferrées et des bâtiments d'activités au nord du parc d'activité sur la commune de Longvic.

L'emprise de l'opération est classée au PLUI HD actuel en zone constructible U (zone urbaine) à vocation de zone d'activité. Elle est destinée à accueillir des activités compatibles avec le PLUI HD.

Des aménagements de voirie et de réseaux seront réalisés pour desservir l'opération depuis la rue de Romelet par un accès déjà existant.

Un découpage parcellaire sera ensuite effectué en vue de la vente des terrains aux entreprises et acquéreurs intéressés.

Les deux bâtiments existants (gymnase à l'est sur la rue de Romelet et hangar à l'ouest) seront vraisemblablement démolis, dans le cadre des travaux d'aménagement des lots. Dans ce cas, un permis de démolir sera déposé si nécessaire.

4.2 Objectifs du projet

Utiliser un surplus de propriété non aménagé pour permettre l'implantation de nouvelles activités au sein d'une zone d'activité déjà existantes, en limitant les équipements communs à créer et en exploitant les équipements existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Réalisation de travaux de construction de l'accès indivis aux lots depuis la rue de Romelet.
Réalisation des travaux primaires visant à desservir les terrains et les connecter aux réseaux existants (assainissement, eau potable, électricité, télécommunications, etc.)
Réalisation d'ouvrages de gestion des eaux pluviales de l'accès sous la forme de noue et/ou bassins de rétention infiltration intégrés dans le paysage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

- Vente de lots en fonction des demandes d'activités économiques, dans un souci de limitation de la consommation d'espace ;
- Construction des bâtiments et réalisation des différents aménagements nécessaires à l'activité par les futures propriétaires. Les besoins en stationnement, pour l'entreprise et les visiteurs, et d'espaces verts seront traités sur les parcelles commercialisées ;
- Gestion et entretien des équipements et d'ouvrages communs par une association syndicale (accès commun, réseaux communs éventuels, eaux pluviales, ...) ;
- Circulation de véhicules légers, camionnettes et poids lourds liés aux nouvelles activités.

4.4 Quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager,
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la zone d'activités : 6 hectares Dimensions du secteur aménageable : - 366 ml orienté Ouest/est en longueur au maximum, - 629 ml orienté Nord/Sud en longueur au maximum. Hypothèse de 25000 m ² de surface de plancher Voirie réalisée : 30 mètres linéaires	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , , 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 25 SEPTEMBRE 2012 PORTANT RÉEXAMEN DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒ ☒	☐ ☐	Inondation de l'Ouche, Tille aval et affluents Le site du projet n'est pas concerné par une zone inondable du PPRI. PPRT de la société Entrepot pétrolier dijonnais Le site du projet n'est pas concerné par le zonage du PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est distant de 2.7 km (directive oiseau) FR2612001 - Arrière côte de Dijon et de Beaune
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classés ou inscrits au titre de la protection des monuments historiques classés ou inscrits et de la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager le plus proche est le parc de la Colombière à Dijon distant de 830 m (530 m du périmètre délimité des abords). Le projet n'entretient aucune covisibilité avec le 2 site classé ou inscrit

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les futures entreprises de la zone d'activités auront une consommation en eau potable. La consommation sera liée aux activités exercées et n'est donc pas quantifiable à ce jour. Les nouvelles activités ne seront possibles qu'en fonction capacités d'exploitation actuelles et futures et de la ressource en eau qui seront définies par Dijon Métropole.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le maître d'ouvrage minimisera les mouvements de matériaux (calage au maximum sur le terrain naturel) et privilégiera dans la mesure du possible la réutilisation sur le site des matériaux extraits.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐ ☐	☒ ☒	Il sera fait priorité à la réutilisation pour le site des matériaux extraits sur place. Quelques apports de matériaux extérieurs au site pourraient compléter la réalisation des ouvrages publics (travaux de voirie).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Milieu naturel	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les futures entreprises de la zone d'activités auront une consommation en eau potable. La consommation sera liée aux activités exercées et n'est donc pas quantifiable à ce jour. Les nouvelles activités ne seront possibles qu'en fonction capacités d'exploitation actuelles et futures d'assainissement et de la ressource en eau qui seront définies par Dijon Métropole.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	Le projet entraînera la destruction de milieux semi-naturels (espaces enherbés) mais une partie sera conservée ,le PLUI HD imposant un coefficient d'espace vert d'au moins 10%. Ces milieux enclavés entre la zone d'activités et des voies ferrées présentent un intérêt limité pour la faune. Aucune continuité écologique n'est impactée. Aucune espèce remarquable n'a été identifiée sur le site. Voir les précisions en annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est distant de 2.7 km (directive oiseau) FR2612001 - Arrière côte de Dijon et de Beaune . Le site du projet n'est pas favorable aux espèces recensées du fait de l'absence de gîte potentiel (falaises et massifs boisés) et de l'environnement urbanisé déjà source de pollution lumineuse.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet n'entretient aucune covisibilité avec le site classé ou inscrit de Dijon. Il n'impacte aucune zone naturelle protégée ou inventoriée de type ZNIEFF, APB, réserve naturelle ou site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet d'extension de la zone d'activités économiques engendre la consommation d'environ 5 hectares d'espace naturel enherbé. Ces terrains sont classés en zone U dans le PLUI HD.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas concernée par le risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Sismicité - Aléa Très Faible Retraits et gonflements des argiles - Aléa moyen Sensibilité au Glissement de terrain Aléa faible pente <08° Remontée de nappe - Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave Remontée de nappe - Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les principaux déplacements concernent la circulation des véhicules (légers et poids lourds) mais ils ne viendront pas bouleverser le fonctionnement de la circulation de la zone économique actuelle. Le projet est desservi par une entrée existante sur la rue de Romelet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet pourra être source de bruit ponctuelle en phase travaux vis à vis des riverains (CFA et entreprises). Le bruit lié au fonctionnement des futures entreprises et à la circulation des véhicules dans la zone sera perçu par les riverains installés au sein de la zone d'activités existante. Les activités attendues étant sensiblement de même nature, l'impact sera faible sur les riverains déjà installés. A noter également l'absence de constructions d'habitation à proximité du site.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	La production d'odeurs pourrait être générées par des activités de production qui s'implanteraient sur le site mais elle devront respecter les normes en vigueur.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet pourra éventuellement être une source de vibration ponctuelle en phase de travaux (compactage des matériaux,...). Mais des moyens adaptés devront être utilisés compte tenu de la présence des voies ferrées à proximité et la nature du sous-sol n'est pas propice à la propagation des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☒	☐ ☐	Le projet intégré dans le tissu urbain est concerné par l'éclairage existant sur la zone économique actuelle, avec l'éclairage présent dans la rue de Romelet. Le réseau d'éclairage et les enseignes des futures entreprises induiront des émissions lumineuses supplémentaires, qui seront limitées au strict nécessaire.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La phase chantier et le trafic routier engendreront des rejets dans l'air (poussières, particules fines, NOx). Ces rejets seront limités dans le temps. Concernant les activités qui s'installeront à terme sur le site, il est difficile d'assurer l'absence totale de rejets dans l'air sans connaître préalablement la nature des entreprises en présence.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La collecte des eaux pluviales des voiries de l'espace commun se fait par un bassin de rétention infiltration planté d'hélophytes. Les eaux pluviales des lots seront également infiltrées après traitement par des noues ou bassins d'infiltration plantés d'hélophytes ou traités par des séparateurs d'hydrocarbures.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées des lots seront collectées dans le réseau de Dijon métropole.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des déchets seront produits par les entreprises mais dans un cadre réglementaire (ramassage des déchets, filière de retraitement)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Absence d'atteinte portée, a priori sur le patrimoine architectural ou paysager. Aucun élément architectural inscrit ou classé aux monuments historiques sur la zone du projet. De même, il n'existe pas de sites archéologiques sur la zone du projet identifiés par les services de l'Etat. D'un point de vue paysager, l'alignement d'arbre en façade sur la rue de Romelet identifiée comme continuité de nature au PLUI HD sera conservée et maintenue. Celle identifiée Au PLUI HD au sud du site a été supprimée entre 2010 et 2014. mais la
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Conversion d'environ 5ha d'espaces naturels non exploités en future zone d'activités économiques

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La zone d'activité en développement la plus proche est celle de Beauregard située à 1.6 km à vol d'oiseau au sud-est du projet qui est une extension sur des terres agricoles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 bis Description des principaux résultats issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Choix du site : position stratégique (au sein d'une zone), limitant l'étalement urbain et en exploitant les infrastructures existantes, limitation des nuisances pour les riverains, pas de rupture de continuité écologique, éloignement des sites naturels et urbains protégés/patrimoniaux, absence de covisibilité avec le site classé, absence d'impact agricole, absence de risques technologiques/inondations, risque mouvement de terrain limité et maîtrisable (aléa argiles "moyen")
- Gestion des eaux pluviales adaptée
- Maîtrise du ruissellement (via un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau)
- Limitation de l'éclairage, conservation de l'alignement d'arbres existants le long de la rue de Romelet et la haie existante sera conservée le long de la limite sud

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de lotissement pour les raisons suivantes : voir annexe volontairement transmise n°1 : Précisions relatives au formulaire

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé.	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau.	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Précisions relatives au formulaire	☒
2	Extrait du règlement du PLUI HD Activités	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

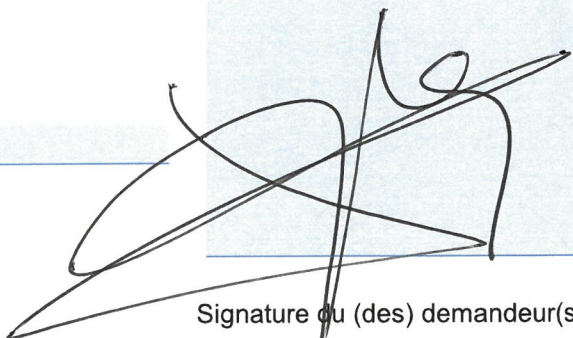
Nom LORISSON

Prénom Gerard

Qualité du signataire Président

À TALANT

Fait le 20/03/2023



Signature du (des) demandeur(s)

**SERVICE
IMMOBILIER
AMÉNAGEMENT**
5 rue des Boissières - 21240 TALANT
Tél. 06 09 43 45 33
RCS DIJON 328 746 433